

Vendredi 18 mars 2016 - RIMONT

COMPTE-RENDU

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2015 à Arignac. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

II – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU (réf. Charte art. 1.4)

Collège de la Région

Le Président explique que les échéances électorales de fin décembre 2015 impliquent de renouveler la composition du Bureau s'agissant des délégués du Collège de la Région. Les statuts du Syndicat mixte (art.VII) fixent leur nombre à 4.

Le Collège de la Région propose pour siéger au Bureau :

- Kamel CHIBLI
- Guy ESCLOPE
- John PALACIN
- Katy WERSINGER

Le Président propose de procéder à l'élection du Collège de la Région au Bureau.

A l'unanimité le Comité syndical élit Kamel CHIBLI, Guy ESCLOPE, John PALACIN, Katy WERSINGER pour siéger au Bureau en tant que membres du Collège de la Région.

Collège des communes

Le Président explique que M. Claude TERON, Maire de Goulher, a décidé de cesser ses fonctions au sein du Bureau du Syndicat mixte en sa qualité de membre du Collège des communes. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Il rappelle que les statuts du Syndicat mixte (art. VII) fixent le nombre de délégués du Collèges des communes à 14 et que les délégués au Bureau sont élus par le Comité syndical sur proposition de leurs collèges respectifs. L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple.

Le Collège des communes propose pour siéger au Bureau :

- Bernard CAVAILLE

Le Président propose de procéder à l'élection.

A l'unanimité le Comité syndical élit Bernard CAVAILLE pour siéger au Bureau en tant que membre du Collège des communes.

III – POINT D'ETAPE SUR LE PROGRAMME DE REINTRODUCTION DU BOUQUETIN (réf. Charte art. 7.2)

Matthieu CRUEGE explique que la Charte du Parc naturel régional fait du retour du bouquetin un objectif, dans ces termes : « Réussir le retour du Bouquetin des Pyrénées ». Concrétisée par plusieurs lâchers successifs d'animaux à Ustou en 2014 et 2015, cette opération se poursuit en 2016, de nouveaux lâchers étant prévus. Parallèlement, des actions de valorisation du projet et de la présence de bouquetins sont conduites, notamment en direction des touristes, de professionnels de la montagne et des écoles et centres de loisirs du PNR.

Jordi ESTEBE présente la situation actuelle des bouquetins : le nombre, leurs situations GPS, les mouvements, les naissances... Puis il expose les différentes actions de sensibilisation, notamment auprès des écoles. Enfin il informe le Comité syndical des perspectives pour l'année 2016, avec des lâchers prévus dès la fin de l'hiver.

IV – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2015 (réf. Charte art. 1.4)

Matthieu CRUEGE présente en détail le compte-rendu d'activités 2015. 2 films sont projetés pour illustrer 2 actions en particulier : le concours des prairies fleuries et les sorties en montagne avec les accompagnateurs en montagne marqués Parc.

Le Président propose de procéder à l'approbation du compte-rendu d'activités 2015. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

V – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de gestion 2015

Camille JAUDIN présente en détail le Compte Administratif, chapitre par chapitre. Puis le Président se retire de l'assemblée pour laisser place au vote. Guy ESCLOPE propose de procéder à l'approbation du Compte Administratif 2015. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

Puis Camille JAUDIN explique que le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015 sont conformes, identiques. Aussi, Le Président propose de procéder à l'approbation du compte de gestion 2015. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

Indemnité de conseil allouée au receveur des communes et des Etablissements publics locaux

Camille JAUDIN rappelle que le Syndicat mixte du PNR dépend de la Trésorerie de la Bastide de Sérou. Le Trésorier assiste l'équipe administrative sur la comptabilité quotidienne, le budget primitif et le compte administratif. Le Président explique qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, il appartient au Comité syndical de délibérer afin de pourvoir s'acquitter de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur.

A l'unanimité le Comité syndical accorde une indemnité de conseil de 485,33 € à Camel MESSEGHEM en tant que Trésorier de la Bastide de Sérou.

IV – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Le Président annonce que le marquage « Parc » de la viande ovine et bovine va pouvoir commencer car le PNR a obtenu la validation du cahier des charges par la fédération des PNR. Plusieurs éleveurs sont déjà intéressés.

Yves ROUGES, des Amis du Parc, informe l'assemblée que l'AG de l'association des Amis du Parc a eu lieu récemment, que l'association compte aujourd'hui 177 adhérents et assure une vingtaine d'animations dans le programme « Pyrénées Partagées » 2016. Il signale que les Amis du Parc des Pyrénées Ariégeoises accueilleront les associations des Amis des Parcs de la nouvelle région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées, lors de journées qui auront lieu du 23 au 25 septembre à La Bastide de Sérou.

Une fois les échanges finis, le Président clôt la séance.

Le Président

André ROUCH

